

# 2022 et la renaissance d'une avenue à Meyrargues

Grâce au Département et à l'appui de la Métropole, les travaux de requalification de l'avenue de la République, se poursuivent dans un bon élan. Les plannings et les coûts sont respectés à ce stade, et l'équipe projet-réalisation de la municipalité se réjouit des premiers résultats. En respectant les passages piéton prévus pour ces travaux, vous êtes invités à venir apprécier le parvis de la montée de la rue Emile-Zola, la montée en "pas-d'âne", agrémentés de "calade sciée" et la perspective offerte depuis le monument aux morts, grâce à la réalisation en béton désactivé et trottoirs en pierre, de la partie gauche dans le sens de la circulation routière. Précisons le concours de quelques citoyens qui, au titre du "groupe de travail aménagements" en lien avec le Cedec, ont proposé les mobiliers urbains destinés à agrémenter et à assurer la sécurité sur cette belle avenue, à savoir des mobiliers qui seront mis en place à la fin des travaux. Par ailleurs, pour renforcer la pérennité et le rendu des finitions, une option complémentaire de traitement des surfaces (trottoirs et pierres) a été choisie afin de protéger les surfaces exposées notamment aux traces de pneus. Installer un cadre de vie harmonieux, des parkings complémentaires proches et sécurisés, sont des postures dans lesquelles s'inscrit l'équipe municipale, car ce sont des valeurs que les Meyrarguais portent pour leur village.



### LA PROCHAINE ÉTAPE

Le chantier concernant la phase actuelle de travaux de l'avenue de la République devrait s'achever d'ici la fin du mois de février. La prochaine étape de travaux devrait démarrer au mois de mars, sur la partie restante de l'avenue, soit du monument aux morts jusqu'à l'intersection avec l'avenue de la Pourane (début de l'avenue). L'achèvement de cette étape est prévu pour le début de l'été.



### LES FINANCEMENTS

Le montant global de cette première étape de travaux approche les 595 000€ HT, financés à hauteur de 45% par le Département des Bouches-du-Rhône et de 27,5% par la Métropole Aix-Marseille-Provence.



### LE RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DES INTERDICTIONS EST PRIMORDIAL

Dans le cadre des travaux, rappelons que le sens interdit, qui équipe cette voie, doit être absolument respecté. Des accès temporaires à l'avenue sont possibles avec l'accord du responsable de chantier. Pour autant, nul ne saurait ignorer le Code de la route, et les manquements constatés de multiples fois à cette obligation seront désormais relevés et sanctionnés par la police municipale. Rappelons aussi l'arrêté en vigueur qui interdit l'accès et le stationnement permanent durant les travaux. Des barrières d'interdiction d'accès, préconisées par le coordina-

teur de chantier, ont été mises en place et il a été constaté leur dépose sans autorisation. Il s'agit d'un chantier, dont l'accès ne peut être autorisé sans précaution. En cas d'incident, la responsabilité de la municipalité pourrait être engagée. Aussi, avec l'appui des caméras de vidéoprotection, tout manquement sera relevé et fera l'objet d'une convocation auprès de la police. Ces quelques rappels sont nécessaires, car si nous voulons profiter d'une belle avenue, dont la réalisation ne comporte ni faille ni incident, il faut y veiller dès maintenant.